

Douze autres militaires canadiens font partie de la mission de la CSCE dirigée par la Communauté européenne et chargée de surveiller la mise en place des accords de cessez-le-feu dans l'ensemble de l'ancienne Yougoslavie.

Aide humanitaire

Le 8 mars 1993, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada fournira un montant additionnel de 9,5 millions de dollars en assistance humanitaire aux victimes du conflit dans l'ancienne Yougoslavie. S'ajoutant à la somme de 1,5 million de dollars annoncée le 5 mars 1993 en faveur des victimes de violence sexuelle, la contribution totale du Canada aux efforts humanitaires internationaux depuis l'automne 1991 s'élève à plus de 36,25 millions de dollars.

Les fonds ont été répartis entre plusieurs organismes humanitaires dont le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des volontaires des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Ces contributions ont servi à l'achat et à la livraison de vivres, de médicaments et de vêtements, à fournir des refuges, à venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'aux victimes de violence sexuelle.

Le Canada participe également au pont aérien international vers la ville assiégée de Sarajevo. Depuis l'établissement du pont aérien, le 3 juillet 1992, un appareil Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a effectué plus de 350 vols humanitaires vers Sarajevo, transportant au total environ 5 500 tonnes métriques de vivres et de fournitures médicales.

Diplomatie

À titre de membre de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, le Canada maintient des contacts diplomatiques avec toutes les parties légitimes impliquées dans la crise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a exhorté à plusieurs reprises les parties au conflit de mettre fin à la violence et de négocier pacifiquement. Le Canada s'est engagé à fournir 135 000 dollars au secrétariat de la Conférence pour couvrir ses frais administratifs.

Le 15 janvier 1992, le Canada reconnaissait l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Le 8 avril, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine, en espérant que cette reconnaissance sur le plan international empêcherait les voisins de la nouvelle